

Nombre illimité de voyages à l'année
Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €
Annulation « toutes causes » incluse

À PARTIR DE : **165€/an**

Cette assurance multirisque annuelle couvre les séjours de moins de 90 jours consécutifs. Elle inclut des garanties spéciales COVID-19, comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à mise en quarantaine et, en option, l'annulation pour cause d'infection COVID. Ce contrat complet et attractif couvre aussi les activités sportives ou de loisirs au titre de l'annulation ou de l'interruption, ainsi que les dommages au matériel sportif loué. Les options permettent une offre « à la carte » avec la couverture des biens nomades et l'extension au vol de matériel sportif dans le monde entier.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
1 AN RENOUELABLE
par tacite reconduction

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
LOISIRS, PRO

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
80 ANS

GARANTIES



OPTIONS



• Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Destination	Monde entier sauf USA/Canada	Monde entier inclus USA/Canada
Moins de 65 ans	165 €	245 €
Moins de 80 ans	225 €	345 €
Enfant accompagnant de moins de 18 ans	55 €	95 €

LES OPTIONS

ANNULATION COVID : 70 € par personne et par an
En cas de maladie, prise de température avant l'embarquement et vaccination rendue obligatoire. Maximum : 6.000 € par personne et par voyage et 12.000 € par événement. Franchise de 10%.

VOL ET DOMMAGES AUX BIENS NOMADES : 60 € par personne et par an
Couverture de 2.500 € par assuré et par an. Maximum 500 € pour les téléphones.

VOL ET DOMMAGES AU MATÉRIEL SPORTIF : 60 € par personne et par an
Couverture de 2.000 € par assuré et par an.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU INTERRUPTION DE VOYAGE	• Maximum : 12.000 € par assuré et par an. • Maximum : 6.000 € par voyage et 12.000 € par évènement • Franchise : 30 €
	ANNULATION « TOUT SAUF »	• Maximum : 12.000 € par assuré et par an. • Maximum : 6.000 € par voyage et 12.000 € par évènement • Franchise : 60 €
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	• Maximum : 2.000 € par assuré et 4.000 € par évènement • Objets de valeur : 50 % du montant de la garantie
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	• Maximum : 500.000 €, franchise de 30 €
	EN CAS D'HOSPITALISATION	• Avance des frais
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Maximum : 250 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART	Frais réels
	MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT	Frais réels
	RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS	Titre de transport retour
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT	Frais réels Maximum : 2.300 €
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 80 €, max. 10 nuits
	RETOUR IMPOSSIBLE	• Maximum : 1.000 € par personne et 50.000 € par groupe
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	• Maximum par personne et par jour : 80 € • Maximum : 14 nuits
	FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE	Maximum par nuit : 150 € • Maximum : 14 nuits
	VALISE DE SECOURS, FORFAIT TÉLÉPHONIQUE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE	• 100 € max par personne et 350 € max par famille • Forfait max : 80 € • 6 entretiens par évènement
	ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	Maximum : 15h d'aide-ménagère et 15 jours de livraison de courses ménagères (max. 1 par semaine).
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.100 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 15.300 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 5.000 €
 INCIDENT VOYAGE	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H	Maximum par Assuré : 300 €
	RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H	Maximum par Assuré : 150 €
	AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE/VOL DE VOS MOYENS DE PAYEMENT, DE PASSEPORT	Maximum par Assuré : 1.500 €
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL OU INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%	Par assuré : 15.000 € Maximum par évènement : 50.000 €
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels et immatériels : 4.500.000 €, dont 750.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs. Franchise : 150 € par sinistre
 LOISIRS	FRAIS D'INTERRUPTION OU D'ANNULATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES OU DE LOISIRS	• Maximum : 1 000 € par an et par assuré • Franchise de 10% avec un minimum de 30€ assuré
	DOMMAGE AU MATÉRIEL SPORTIF	• Maximum : 600 € par an et par assuré
	REMBOURSEMENT DE FORFAIT OU COURS DE SKI SUITE À UN ARRÊT OU À UN ACCIDENT	• Maximum : 600 € par an et par assuré